

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
Meurthe et Moselle  
ARRONDISSEMENT  
Nancy  
CANTON  
Meine-au-Santois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SANTOIS  
Séance du 13 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le treize février, à vingt heures trente, le conseil communautaire, convoqué le 07/02/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Dominique LEMOINE, Président.

Afférents au conseil communautaire	71
Procurations	1
Votants	46

Date de la convocation  
07/02/2019

Date d'affichage  
20/02/2019

Objet de la délibération :  
Approbation du Plan Local  
d'Urbanisme de la commune  
d'Omelmont  
N°011/2019

**PRÉSENTS :** M. Gérard BRIANCON (suppléant) ; M. Dominique LEMOINE ; M. BOULANGER Jean-Marc ; Mme Nicole BELLOT ; M. Bruno CHIARAVALLI ; M. Jean-Marc MARCHAL ; M. Dominique MOREL ; M. Arnaud THIERRY ; M. Alain THIAUCOURT ; M. Serge BAILLY ; M. Jean-Marc CHASSARD ; M. Éric PIERRAT ; M. Éric BOUCHER ; M. Franck OGIER ; M. Gilles RECEVEUR ; M. Jean-Luc THOMASSIN ; M. François PY ; M. Vincent SCHROTZENBERGER ; M. Francis HAYE ; M. Olivier BERGE ; M. Jean-Pierre DEVIDET (suppléant) ; M. Didier LEMARQUIS ; M. Gérard TISSOT (suppléant) ; Mme Dominique CLAUDE ; Mme Sandrine VUILLAUME (suppléante) ; M. Patrick GRAEFFLY ; M. Michel HENRION ; M. Jean PUREL ; M. Jacques MANGIN ; M. Gilles GRIFFATON ; Mme Viviane DAMIEN ; M. Augustin LECLERC ; M. François XEMAY ; M. Raymond BIRCHEN ; M. Jean-Christophe REUTER ; M. Vincent STOLL ; M. François TOUSSAINT NOVIANT ; M. Dominique VOLLMAR ; M. Bernard ROBLLOT ; Mme Gisèle ODE ; Mme Chantal MOINE ; Mme Martine LECLERC ; M. Serge CROCIATI ; Mme Marie-France SIRON ; M. Marc FRANCOIS et M. Alexandre ZIMMER.

**ABSENTS :** M. Jean-Philippe DUVAL ; M. Jean-Daniel HENRY ; M. Bernard HEURAUX ; Mr DUPRE Michel ; M. Jean-Jacques HENRY ; M. Nicolas PARGON ; M. Jacques MARCHAL ; M. Bernard PEIGNIER ; M. Vincent DOMINICI ; M. Henri DE MITRY ; M. Sébastien SEGHI ; Mme Marie-Christine THANRY ; Mme Valérie CASTOGNOZZI ; Mme Clara BRETON ; M. Victor SALGUEIRO ; M. Marc RENOUARD ; M. Alexandre ACQUADRO ; et M. Claude JEANDEL.

**EXCUSES :** Mme Brigitte MEYER ; M. Sébastien RASPADO ; M. Éric PERROTEZ ; M. Guy BOUVIER ; Mme Bernadette THOMAS ; M. Loïc MAHUT ; M. Philippe GRANGE et M. Stéphane COLIN.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Jean-Marc MARCHAL a été élu secrétaire.

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 151-1 et suivants et R. 151-1 et suivants ;

VU la délibération du conseil municipal d'OMELMONT en date du 18 mars 2014 prescrivant la révision du POS et sa transformation en PLU ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 mars 2017 autorisant la communauté de communes du Pays du Saintois à exercer la compétence « Plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu et de carte communale »

VU la délibération de la communauté de communes du Pays du Saintois en date du 8 mars 2017, décidant de poursuivre les procédures communales en cours ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Omelmont en date du 07 avril 2017 autorisant la communauté de communes du Pays du Saintois à achever la procédure de révision du POS et sa transformation en PLU.

VU le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement en date du 31 mai 2017 prévu par l'article L.153-12 du code de l'urbanisme.

VU la délibération du 27 septembre 2017 tirant le bilan de la concertation ;

VU la délibération en date du 27 septembre 2017 arrêtant le projet de PLU ;

VU l'avis de la commission départementale de consommation des espaces agricoles en date du 16 novembre 2017 ;

VU l'avis de l'autorité environnementale en date du 4 septembre 2017 ;

VU les avis des personnes publiques associées ;

VU l'ordonnance en date du 24 octobre 2018 du Tribunal Administratif de Nancy désignant Monsieur Dominique GARRIGUES en qualité de commissaire-enquêteur en vue de procédure à l'enquête publique ;

VU l'arrêté communautaire n°011/2018 en date du 13 novembre 2018 soumettant le projet de PLU à enquête publique qui s'est déroulée du mardi 04 décembre 2018 au samedi 05 janvier 2019 inclus;

CONSIDERANT que les remarques émises par les services consultés et les résultats de ladite enquête publique justifient des adaptations mineures du PLU;

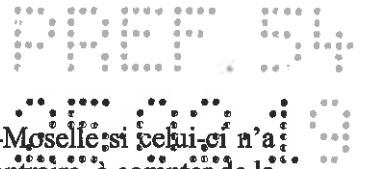
CONSIDERANT que le PLU tel que présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé conformément à l'article L. 153-21 du code de l'urbanisme;

ENTENDU les conclusions de Monsieur Dominique GARRIGUES, commissaire-enquêteur;

ENTENDU l'exposé du président de la Communauté de Communes, après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le plan local d'urbanisme de la commune d'Omelmont tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie d'Omelmont durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal du département.

La présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU ne seront exécutoires qu'après :



- un délai d'un mois suivant sa réception par le préfet de Meurthe-et-Moselle; si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au plan local d'urbanisme ; dans le cas contraire, à compter de la date de prise en compte de ces modifications,
- l'accomplissement des mesures de publicité,
- dès réception par le préfet dans la mesure où la commune est située au sein d'un SCOT approuvé.

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture  
le 20/02/2019  
Et Publication ou Notification  
Le 20/02/2019



Fait et délibéré à Vaudigny  
Le président de la Communauté de Communes  
du  
PAYS DU SAINTOIS  
Dominique LEMOINE,

